



PASSEPORT et CARTE d'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE



Avant toute démarche, contactez votre commune qui vous aidera à constituer votre dossier



Qui doit-être présent ?

		AU DÉPÔT DU DOSSIER	AU RETRAIT DU DOSSIER
PASSEPORT	Personne majeure et mineure de + de 12 ans	Présence obligatoire + représentant légal pour mineur	Présence obligatoire + représentant légal pour mineur
	Personne mineure de - de 12 ans	Présence obligatoire + représentant légal	Présence non obligatoire
CARTE D'IDENTITÉ	Personne majeure	Présence obligatoire	Présence obligatoire
	Personne mineure	Présence obligatoire + représentant légal	Présence non obligatoire

CONNAITRE L'ÉTAT CIVIL COMPLET DES PARENTS

Première demande

- ☐ **Le formulaire Cerfa à compléter :**
 - soit à la Mairie de votre domicile
 - soit en téléchargeant le document https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12100.do
 - soit en effectuant une «**pré-demande dématérialisée**» sur le site ants.gouv.fr (**ATTENTION : achat obligatoire des timbres de manière dématérialisée sur la plateforme ou dans un bureau de tabac**)
- ☐ **1 photographie d'identité récente (- 6 mois)**, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm).
Voir plaquette : www.rhone.pref.gouv.fr - Rubrique : démarches administratives
- ☐ **1 pièce d'identité en cours de validité (sécurisée)**, si non sécurisée (cartonnée ou périmée + 2 ans) : fournir 1 copie intégrale d'acte de naissance de - 3 mois.
- ☐ **Justificatif de domicile** : facture récente (- 6 mois), à votre nom (EDF / GDF / France Télécom / Facture portable / Avis d'Imposition / Quittance de Loyer non manuscrite...)
- ☐ **Pour les personnes majeures hébergées par un tiers** (parents, amis...) : attestation d'hébergement (**+ de 3 mois**), pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile au nom de l'hébergeant précisant la date de début de l'hébergement, y compris pour les enfants majeurs
- ☐ **Pour les personnes mineures** : pièce d'identité de la personne détentrice de l'autorité parentale
- ☐ **Timbres fiscaux pour le Passeport Biométrique :**
 - 86 € pour les personnes majeures
 - 42 € pour les personnes mineures de + de 15 ans
 - 17 € pour les personnes mineures de - de 15 ansà acheter au bureau de tabac, au Trésor Public ou sur le site du gouvernement <https://timbres.impots.gouv.fr/> (timbres dématérialisés).

PASSEPORT et CARTE d'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE

Renouvellement

- ☐ **Le formulaire Cerfa à compléter :**
 - soit à la Mairie de votre domicile
 - soit en téléchargeant le document https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12100.do
 - soit en effectuant une «**pré-demande dématérialisée**» sur le site ants.gouv.fr (**ATTENTION : achat obligatoire des timbres de manière dématérialisée sur la plateforme ou dans un bureau de tabac**)
- ☐ Ancien Passeport, ancienne Carte d'Identité Sécurisée, si non sécurisés (cartonnée ou périmée + 2 ans) : fournir 1 copie intégrale d'acte de naissance de - de 3 mois.
- ☐ **1 photographie d'identité récente (- 6 mois)**, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm).
Voir plaquette : www.rhone.pref.gouv.fr - Rubrique : démarches administratives
- ☐ **Justificatif de domicile** : facture récente (- 6 mois), à votre nom (EDF / GDF / France Télécom / Facture portable / Avis d'Imposition / Quittance de Loyer non manuscrite...)
- ☐ **Pour les personnes majeures hébergées par un tiers** (parents, amis...) : attestation d'hébergement (+ de 3 mois), pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile au nom de l'hébergeant précisant la date de début de l'hébergement, y compris pour les enfants majeurs
- ☐ **Pour les personnes mineures** : pièce d'identité de la personne détentrice de l'autorité parentale
- ☐ **Timbres fiscaux pour le Passeport Biométrique :**
 - 86 € pour les personnes majeures
 - 42 € pour les personnes mineures de + de 15 ans
 - 17 € pour les personnes mineures de - de 15 ansà acheter au bureau de tabac, au Trésor Public ou sur le site du gouvernement <https://timbres.impots.gouv.fr/> (timbres dématérialisés).

Renouvellement pour perte / vol

Liste de pièces identiques à la première demande

+

- ☐ **Déclaration de perte**, à faire à la mairie lors du dépôt du dossier ou téléchargeable sur www.service-public.fr
- ☐ **Déclaration de vol**, à faire à la gendarmerie ou au commissariat
- ☐ **Timbres fiscaux** (pour la Carte d'identité) : 25 € à acheter au bureau de tabac, au Trésor Public ou sur le site du gouvernement <https://timbres.impots.gouv.fr/> (timbres dématérialisés)

Cas particulier

Contactez la Mairie

DÉPÔT DOSSIER PASSEPORT et CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

A MESSIMY :	<u>Uniquement sur rendez-vous</u> Mardi 13 h 30 - 16 h 30 Mercredi 8 h 30 - 11 h 30 Jeudi 15 h 30 - 18 h 30 Vendredi 10 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 15 h 00 Samedi 8 h 30 - 10 h 00
A VAUGNERAY :	<u>Sans rendez-vous</u> Mardi - vendredi 8 h 30 - 11 h 30 (hors vacances scolaires) Pendant les vacances scolaires, la prise de rendez-vous est obligatoire sur ces créneaux <u>Avec rendez-vous</u> Lundi - mercredi - jeudi 8 h 30 - 11 h 30 / 14 h 00 - 17 h 30 Mardi - vendredi 14 h 00 - 17 h 30 Samedi 8 h 30 - 11 h 30

Possibilité de prendre rendez-vous sur notre site internet : www.vaugneray.com
ou par téléphone 04 78 45 80 48